

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N° 40/2026

1.1.9 Marchés publics : Location et maintenance copieurs pour la Mairie et les écoles

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8, permettant à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 60 000 € hors taxe, pour les marchés de fourniture et service,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°05/2026, du conseil municipal du 26 mars 2026, portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°13/2026, du conseil municipal du 09 avril 2026, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'outils de reprographie pour la mairie et les écoles.
- Considérant le devis de la société SHARP pour la location et la maintenance de 6 copieurs pour la mairie et les écoles,

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un contrat avec la société SHARP – 244 route de Seysses – 31036 TOULOUSE- Siren 333 321 636, pour la location et la maintenance de 6 copieurs pour la mairie et les écoles

Article 2 : Le contrat est établi pour une durée de 4 ans à compter de la date de livraison des copieurs.

Article 3 : la prestation comprend :

- La location de 6 copieurs de marque SHARP pour un loyer total de **1 101 € HT par trimestre (soit 1 321,20 € TTC)**, qui sera révisé chaque année,
- La maintenance comprenant notamment la mise en route, la livraison, la formation, les déplacements, l'entretien complet des appareils, les pièces détachées, la main d'œuvre, l'assistance des logiciels fournis, les consommables (hors papier).

La maintenance est facturée au réel du relevé compteur comme suit :

- o **Copie noire : 0,0029 € HT par copie, soit 0,00348 TTC par copie**
- o **Copie couleur : 0,028 € HT par copie, soit 0,0336 € TTC par copie**

Article 4 : Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

Article 5 : Monsieur le Responsable de l'administration générale et de la coordination des services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.



Fait à Lescure d'Albigeois, le 30 juillet 2026

**Le Maire,
Bernard DELBRUEL**

Envoyé en préfecture le 03/08/2026

Reçu en préfecture le 03/08/2026

Publié le 30/07/2026

ID : 081-218101442-20260730-DEC_40_2026-AI

